



Grille d'évaluation de la labellisation Alsace Excellence

Version 7 - septembre 2020

INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE :

Nom de l'entreprise :

Taille de l'entreprise : Jusqu'à 20 salariés
 Plus de 20 salariés

Type d'entreprise : Entreprise de production
 Entreprise de services

EXAMEN DES PREREQUIS :

	Documents à vérifier	Document disponible	Vu par l'auditeur	Conformité	Commentaire
Autorisations administratives à jour	Entreprise : extrait du registre Kbis ou inscription à la Chambre de commerce ou des métiers				
	Immatriculation INSEE (SIRET et NAF)				
Respect de la réglementation	Documents prouvant que l'entreprise est à jour vis-à-vis de ses obligations fiscales (impôts, taxes)				
	Engagement à respecter la législation en vigueur				
Autorisations d'assurance	Attestation d'assurance responsabilité civile				
	Attestation d'assurance professionnelle				

MODE D'EMPLOI GRILLE D'EVALUATION :

Le référentiel Alsace Excellence comprend 3 volets thématiques : critères économiques, sociaux/sociétaux, environnementaux. Chacun de ces thèmes est composé de plusieurs critères et peuvent être de deux types :

- des critères "progressifs" : échelle de niveau avec attribution de 1 à 5 points selon le niveau rempli

- des critères "cumulatifs" : points qui s'additionnent et se cumulent, sans échelle de niveau.

Pour obtenir le label, l'entreprise devra obtenir à minima LA MOYENNE dans chacun des 3 volets.

Lecture et remplissage de la grille :

Les colonnes grisées du tableau sont à compléter par l'entreprise :

- « normes » : Pour les entreprises disposant déjà d'une certification, normes de type ISO ou autre démarche qualité validée par un audit externe, indiquez dans cette case la norme qui vous permet de remplir le critère (des exemples d'équivalences sont déjà renseignés)- « exemples d'éléments de preuve » : A l'appui des exemples disponibles (liste non exhaustive), renseigner dans cette case les éléments de preuve dont dispose l'entreprise pour justifier du critère

- « niveau retenu » : Reporter dans cette case, le niveau atteint (selon le barème « niveau » donné à côté du critère). Le calcul du nombre de points total se calculera automatiquement.

Système d'équivalences pour les entreprises déjà titulaires de normes ou certifications :

Des équivalences peuvent permettre à l'entreprise de valider certains critères d'office et ne feront pas l'objet d'un examen lors de l'audit. Ces équivalences sont précisés dans la grille (« normes »). Le nombre de points de la caractéristique est systématiquement attribué.

Liste des normes reconnues (peut être amenée à évoluer en fonction des constatations des auditeurs) : ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001, ISO 5001.

Pour les entreprises multi-sites :

Le label portant sur l'excellence de l'entreprise, le niveau doit être atteint pour l'ensemble des sites pérennes que l'entreprise possède en Alsace (sauf sites saisonniers). Il n'est de ce fait pas possible d'exclure l'un des sites de la labellisation. La grille d'évaluation est à compléter pour chacun des sites.

Leseuil minimal de points est à remplir pour chacun des sites bénéficiaires en vue de l'obtention du label. Si la réponse à certains critères est commune, elle peut être centralisée pour plusieurs sites.

L'audit, quant à lui, sera effectué au siège (ou site principal) + 1 site sélectionné par l'auditeur. Le choix du site à auditer relève de la responsabilité de l'auditeur ; il prendra en considération pour cela, le volume de production, le type d'activité, le niveau de risque de l'activité et/ou les résultats de l'autoévaluation le cas échéant.

Prise en compte de la taille ou typologie d'entreprise pour certains critères :

Le système de notation de la grille prend en considération la taille de l'entreprise (jusqu'à 20 salariés/entreprises de plus de 20 salariés), des points supplémentaires étant octroyés aux petites structures pour des critères plus complexes à obtenir. Ces points complémentaires ne sont pas pris en considération dans le seuil minimal de points à atteindre. La typologie des entreprises (de production / de services) est également prise en compte, certains critères devenant inapplicables pour les entreprises de services.

Lorsque l'entreprise a des fonctions de siège social en Alsace, elle obtient 3 points supplémentaires, répartis dans chaque pilier (= 1 point par thème).

Voici un récapitulatif du potentiel de points atteignables pour chacun des piliers, en fonction de la taille et du type d'entreprise :

		Caractéristiques Économiques	Caractéristiques sociales/sociétales	Caractéristiques environnementales	Total	Total si fonctions de siège social en Alsace
Entreprise de production	Jusqu'à 20 salariés	49	41	35	125	128
Entreprise de production	Plus de 20 salariés	47	32	32	111	114
Entreprise de services	Jusqu'à 20 salariés	49	41	32	122	125
Entreprise de services	Plus de 20 salariés	47	32	30	109	112